

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 132 / 2020

Service : Police Municipale
Tel. : 04 76 29 86 10
Réf. :FS/LD

OBJET :POLICE FUNERAIRE DELEGATION DONNEE A LORIS PALOMBA

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Générales des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-7 et suivants relatifs à la police des funérailles et des lieux de sépulture

VU le Code Générales des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2213-44 et R2213-45 relatifs à la surveillance des opérations funéraires

VU la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 et notamment son article 4

CONSIDERANT qu'il y a lieu de s'assurer que toute personne décédée soit inhumée décentement

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la police des funérailles et des cimetières

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la surveillance des lieux de sépulture

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur PALOMBA Loris, gardien brigadier de police municipale, est délégué, sous ma responsabilité, pour assister à toutes opérations funéraires nécessitant la présence d'un fonctionnaire chargé d'assurer la surveillance de toutes opérations consécutives au décès, du contrôle des conditions de transport de corps, de crémation ainsi que, d'une façon générale, de l'exécution des formalités et des mesures de police prescrites en la matière par les lois et les règlements, et en dresser procès verbal.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, le chef de la Police Municipale et le receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis

à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- La trésorerie
- L'intéressé

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 24 novembre 2020
- publication le 24 novembre 2020
- et notification le 24 novembre 2020

A Pont de Claix, le 18 Novembre 2020

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2020_132
Date de la décision:	2020-11-18 00:00:00+01
Objet:	Police funéraire - délégation donnée à Loris PALOMBA
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	6.1.2.2 - Funérailles et lieux de sépultures (Hors concession)
Identifiant unique:	038-213803174-20201118-AR_2020_132-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20201118-AR_2020_132-AR-1-1_0.xml	text/xml	966
nom de original:		
AR_2020_132police.pdf	application/pdf	84811
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20201118-AR_2020_132-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	84811

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 novembre 2020 à 11h22min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 novembre 2020 à 11h22min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 novembre 2020 à 11h22min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 novembre 2020 à 11h24min53s	Reçu par le MI le 2020-11-24